



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Bouches-du-Rhône

Division des personnels enseignants

Affaire suivie par :  
Antoine Serpaggi  
Tél : 04 91 99 67 52  
Mél : ce.dpe13-formation@ac-aix-marseille.fr  
28-34, Boulevard Charles Nédélec  
13231 Marseille cedex 1

Marseille, le jeudi 21 mars 2024

Le directeur académique  
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les instituteurs  
(trices) et les professeur(e)s des écoles  
du 1<sup>er</sup> degré

s/c de mesdames et messieurs les  
inspecteur(trice)s de l'éducation nationale

Mesdames et messieurs les personnels  
d'enseignement général, technique et  
professionnel du 2<sup>nd</sup> degré

s/c de mesdames et messieurs les  
chef(fe)s d'établissement du 2<sup>nd</sup> degré.

**Objet :** Recueil des candidatures pour la formation préparant au diplôme de directeur d'établissement d'enseignement adapté et spécialisé (DDEEAS) – Année scolaire 2024-2025.

**Références:** arrêté du 19 février 1988 créant le DDEEAS - arrêté du 9 janvier 1995 relatif à la commission d'examen des candidatures au stage de formation – note DGESCO A1-3 n° D2024-001229

Un stage de préparation à l'examen conduisant à la délivrance du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS) est assuré par l'institut national supérieur de l'école inclusive (INSEI) de Suresnes (Hauts de Seine) selon de nouvelles modalités afin de renforcer l'expertise des titulaires du DDEEAS sur l'accessibilité de l'école pour l'ensemble des élèves à besoins éducatifs particuliers. La formation de 300 heures de cours sera à compter de la rentrée 2024 essentiellement filée pour des personnels en poste. Elle comprendra trois blocs de compétences, complétés par des modules d'immersion départementaux.

La présente note a pour objet de préciser les conditions et modalités pour faire acte de candidature à la formation préparant à l'examen du DDEEAS qui se déroulera pendant l'année scolaire 2024-2025. Vous trouverez en pièce jointe la nouvelle maquette de formation de l'INSEI.

## **1. Candidats éligibles**

L'article 2 de l'arrêté du 19 février 1988 précise que l'examen conduisant à la délivrance du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée est ouvert aux personnels suivants :

- Les instituteurs, les professeurs des écoles ainsi que les enseignants des établissements d'enseignement privés du premier degré. Ils doivent être titulaires du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ou l'un des certificats auxquels il se substitue ou être nommés à titre définitif dans un emploi de psychologue de l'éducation nationale. Ils doivent avoir exercé pendant cinq ans au moins des fonctions dans un emploi relevant du domaine de l'adaptation scolaire et

de la scolarisation des élèves en situation de handicap, dont trois ans après l'obtention de l'un des diplômes précités ou après la nomination à titre définitif dans un emploi de psychologue de l'éducation nationale.

- Les personnels d'enseignement général, technique et professionnel du second degré titulaires, les personnels d'orientation et les personnels d'éducation titulaires, les maîtres contractuels ou agrégés exerçant leurs fonctions dans les établissements privés du second degré sous contrat. Ils doivent avoir exercé pendant cinq ans au moins dans un emploi relevant du domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.
- Les personnels de direction relevant du décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié, portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale.

## **2. Modalités et transmission des candidatures**

Le dossier d'inscription devra comporter :

- Une demande de participation au stage, rédigée sur papier libre, précisant le régime d'hébergement (internat ou externat), les motivations du candidat (une page maximum) ;
- Un engagement (annexe 1) ;
- Un état des services (annexe 2) ;
- L'avis du supérieur hiérarchique direct du candidat (annexe 3).

Les candidats devront remplir et retourner ces dossiers auprès de leur supérieur hiérarchique pour le :

**Mercredi 03 avril 2024, délai de rigueur.**

Les supérieurs hiérarchiques transmettront, par courrier, les dossiers avec leur avis, auprès du bureau DPE4 de pour le :

**Mardi 9 avril 2024, délai de rigueur.**

Une copie numérique du dossier sera déposée pour la même date sur le **PNE 0134217N de la DPE**

- **Catégorie** : document attaché à tout type de formation.
- **Sujet** : Recueil des candidatures pour la formation préparant au DDEEAS 2024-2025

## **3. Sélection des candidatures**

Les candidats retenus à cette formation sont convoqués pour un entretien le jeudi 11 avril 2024 matin, devant la commission départementale d'examen des candidatures au stage de formation, définie par l'arrêté du 9 janvier 1995. Tous les candidats, qu'ils relèvent du premier ou du second degré, doivent participer à cet entretien. Les personnels dont la gestion est académique sont conviés à l'entretien dans le département correspondant à leur lieu d'affectation.

**Le directeur académique**



**Jean-Yves BESSOL**

## FORMATION DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS ADJONTS CHARGÉS DE SEGPA

Année 2024- 2025

### ❖ Organisation

**Équipe pédagogique :** constituée de formateurs et d'enseignants-chercheurs de l'INSEI et d'intervenants extérieurs spécialistes de leurs domaines.

**Une formation de 300 heures de cours,** se répartissant en trois blocs de compétences, comme suit :

- **Bloc de compétences 1** – Personne ressource au service d'un établissement  
Durée 162h soit 22 jours filés en visioconférence et 1 regroupement de 5 jours
- **Bloc de compétences 2** – Personne ressource au service d'un territoire  
Durée 90h soit 5 jours filés en visioconférence et 2 regroupements de 5 jours
- **Bloc de compétences 3** – Préparation aux épreuves  
Durée 48h soit 16 mercredis du 4 septembre 2024 au 28 mai 2025 en visioconférence (3h)

### ❖ Calendrier prévu

#### Réunion d'information en visioconférence

28 août

#### Jours filés - 27 mardis en visioconférence (6h).

Dates prévues : 10-17 septembre, 1-8-15-22 octobre, 5-12-19-26 novembre, 3-10-17 décembre, 21-28 janvier, 4-11 février, 11-18-25 mars, 1-8-22-29 avril, 6-20-27 mai

#### Semaines de regroupement (du lundi 9h au vendredi 16h)

Dates prévues : 23 au 27 septembre – 13 au 17 janvier – 12 au 16 mai

#### Mercredis en visioconférence (3h)

Dates prévues : 11 septembre, 2-16 octobre, 6-13 novembre, 11 décembre, 8-29 janvier, 12 février, 12-26 mars, 2-9-23 avril, 28 mai

**Lieu de formation pour les sessions en présentiel :** campus de l'INSEI

**Horaires de formation en visio-conférence et en présentiel :** sauf exception, les horaires habituellement retenus sont 9h-12h et 13h30-16h30.

### ❖ Modalités

Formation en alternance

### ❖ Contenus de formation

**Thématiques abordées :**

Bloc 1	Personne Ressource au service de l'établissement	162 h
Bloc 2	Personne Ressource au service d'un territoire	90 h
Bloc 3	Préparation à l'examen	48 h
Total		300 h

**Bloc 1**

PR au service d'un établissement 22 jours filés 1 regroupement				
intitulé	Modalité	nombre	durée	total
Cycle de conférences	CM	18	1,5	27
Réglementation Éducation Nationale	TD	8	2	16
Réglementation Médicosociale	TD	3	2	6
Dotation Horaire Globale	TD	3	2	6
Personne Ressource	TD	8	2	16
Penser une action de formation et d'accompagnement	TD	3	2	6
Public à Besoins éducatifs particuliers	TD	10	2	20
Gestion budgétaire et comptable des EPLE	TD	3	2	6
Analyse de pratiques professionnelles	TD	6	2	12
Droit	TD	3	2	6
Analyse des dynamiques collectives et inclusives	TD	5	2	10
Fonction de direction	TD	5	2	10
Conduite du changement	TD	3	3	9
Entraînement à l'épreuve orale		2	6	12
<b>Total</b>				<b>162</b>

**Bloc 2**

PR au service d'un territoire; 5 jours filés 2 regroupements				
Intitulé	modalité	nombre	durée	total
Cycle de conférences	CM	12	1,5	18
Réglementation Éducation Nationale	TD	7	2	14
Réglementation Médicosociale	TD	3	2	6
Personne ressource et partenariat	TD	7	2	14
Collaboration interinstitutionnelle	TD	5	2	10
Public à Besoins éducatifs particuliers	TD	10	2	20
Entraînement à l'épreuve écrite		2	4	8
<b>Total</b>				<b>90</b>

**Bloc 3**

Préparation à l'examen				
intitulé	modalité	nombre	durée	total
Séminaires collectifs mémoires professionnels	TD	8	2	16
Suivi individuel du mémoire		4	1	4
Préparation à l'épreuve orale	TD	7	2	14
Préparation à l'épreuve écrite	TD	4	2	8
Webinaires		4	1,5	6
<b>Total</b>				<b>48</b>